Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1907)
Heft: 65

Rubrik: Commission fédérale des Beaux-Arts

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RÉPONSES DES SECTIONS

Nous publierons dans notre prochain N° les réponses des sections qui nous sont parvenues au sujet des objets à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

EXPOSITIONS

EXPOSITION NATIONALE EN 1908

La Commission fédérale des Beaux-Arts a décidé dans sa dernière séance, d'organiser la prochaine Exposition nationale à Bâle en 1908.

Une sous-commission composée de M. Vuillermet, Meyer-Basel, Vibert et Abt, a été nommée afin de s'occuper de son organisation et sera chargée de trouver un local.

EXPOSITION MUNICIPALE DE GENÈVE

Le règlement de l'Exposition municipale laissant les frais de transport des tableaux ou sculptures à la charge des exposants, la commission fédérale a voté une somme de 2000 fr. à titre de subvention et spécialement destinée à couvrir ces frais.

Le transport des œuvres adressées à l'Exposition municipale sera donc gratuit pour les artistes établis en Suisse.

La Commission fédérale des Beaux-Arts se réunira à Genève pendant l'ouverture de l'Exposition et procédera aux acquisitions pour lesquelles elle a voté une subvention dont le chiffre n'a pas été arrêté.

TURNUS

Il a été décidé de convoquer le Jury à Aarau pour le 17 et 18 avril. Comme *jurys* fonctionneront : M. le président Dr. Ganter (suivant les statuts comme délégué de la section procédant à l'ouverture du « Turnus »). A. Rehfons, artiste-peintre, Genève, et B. Mangold, artiste-peintre à Bâle (ces deux comme représentants de la commission fédérale des Beaux Arts), ensuite les MM. Sarasin-Schlumberger, Bâle ; Emmeneger, artiste-peintre à Lucerne ; Zimmermann, sculpteur à Munich, et Fr. Dufaux, Genève.

Subvention fédérale. — Il a été adressé au département fédéral de l'Intérieur une demande de subvention en vue de l'avancement et de l'équipement du Turnus ainsi qu'en vue d'achats dépassant la quotité ordinaire, vu que, cette année, aucun autre salon n'aura lieu.

COMMISSION FÉDÉRALE DES BEAUX-ARTS

Le projet de règlement n'a pas été discuté lors de la dernière séance Nous avons donc jusqu'à la prochaine réunion de la commission pour faire nos observations.

C'est à Schwitz qu'elle se rassemblera au mois de mai, afin d'étudier le projet d'un monument national. A propos de ce monument, il est bon de dire que le crédit nécessaire ne sera pas pris sur les fonds de la subvention fédérale pour les Beaux-Arts. Il sera l'objet d'une demande spéciale aux Chambres.

Quoiqu'il il ne soit pas certain que la revision du règlement figure à l'ordre du jour de cette séance, nous prions les sections de nous faire part de leurs décisions avant la fin d'avril, de manière à ce que nous puissions en communiquer le résultat en temps voulu.

Dans sa dernière réunion la Section de Genève à décidé à l'unanimité de demander qu'il ne soit apporté aucun changement au règlement actuellement en vigueur.

LE KUNSTVEREIN ET LE RÈGLEMENT DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DES BEAUX-ARTS

Nous recevons diverses communications à propos de la publication que nous avons faite du projet de règlement présenté par M. Abt à la Commission fédérale des Beaux-Arts.

Voici quelques opinions extrait d'une lettre de la section de Zurich :

Nous sommes d'accord avec vous qu'il faut prendre énergiquement position contre les réformes projetées au sein de la Commission d'art (Kunstkommission). Le fait seul que ce projet a pu être mis en avant prouve l'influence prépondérante de l'élément laïque dans la Commission fédérale d'art (eidg. Kunstkommission). Nous ne doutons pas un instant des bonnes intentions des laïques en pareilles matières, mais le résultat de leurs efforts n'en prouve pas moins que leur point de vue n'est, ni peut-être celui des gens du métier. Autrement l'on n'eût pas proposé de réduire les expositions nationales et de consacrer les économies qui en résulteraient au Turnus. On devrait cependant bien savoir que l'exposition nationale a toujours été une manifestation artistique qui offrait aux artistes et au public de sérieuses garanties quant au choix des œuvres d'art et ce qui est tout aussi important, quant à l'emplacement le plus favorable. Avec la meilleure volonté on n'en peut malheureusement pas dire autant du Turnus, dans cette exposition ambulante

les tableaux ne sont pas « *suspendus* » mais bien « *pendus* ». On a toujours l'impression que ces messieurs estiment que leur devoir se borne à déballer les œuvres et à les juger; on a pu constater dans bien peu de cas qu'ils s'étaient quelque peu cassé la tête en arrangeant l'exposition. Le nouveau règlement de la Commission fédérale d'art (eidg. Kunstkommission) n'améliorera pas le Turnus; nous pensons que le Kunstverein ferait mieux d'introduire chez lui un ordre de choses satisfaisant pour les artistes, avant de charger ses représentants de réglementer les installations artistiques en général. Nous ne contestons pas entièrement les services rendus par le Kunstverein, mais ce qui était satisfaisant autrefois en matière d'expositions, ne suffit plus du tout aujourd'hui. Aujourd'hui les expositions ne sont plus des marchés aux tableaux, mais des installations qui doivent mettre en évidence avec le meilleur goût possible les meilleures œuvres possibles. Le Kunstverein lui-même arrivera à cette opinion; s'il laisse davantage parler les hommes compétents, les gens du métier, ses installations seront plus agréables à voir et ses expositions auront une heureuse existence à côté de l'Exposition nationale. La section de Zurich désire qu'on s'en tienne sans exception à l'Exposition nationale revenant tous les deux ans.

Sur le même sujet voici une lettre de M. Giacometti:

Les faits rapportés dans notre journal (soit la nomination de Kaufmann à la commission fédérale des Beaux-Arts et la proposition d'Abt au sein de cette commission) sont d'une telle importance qu'ils réclament à juste titre toute l'attention des sections comme aussi de chaque membre de notre société.

Il n'est certainement personne de nous qui puisse désormais douter de l'intention du Kunstverein à notre égard. Je tiens pour absolument nécessaire que notre société prenne ouvertement position *contre* le Kunstverein. Or rien ne se prête mieux à une semblable manifestation que la prochaine exposition du Kunstverein, le Turnus. Pour tout membre de notre société ce devrait être un devoir (question) d'honneur de s'abstenir de participer au Turnus.

Nous devons traiter le Turnus comme une exposition de la « Sécession ». Déjà à la dernière réunion générale on a proposé de boycotter le Turnus. Maintenant cette mesure s'impose. Je voudrais renouveler cette proposition et prier le Comité central de la prendre en considération et d'étudier la meilleure manière de la réaliser. Et cela pour favoriser une exposition de notre société que nous devons appuyer par tous les moyens. Si nous nous abstenons « en corps » de prendre part au Turnus, le public lui-même verra bien de quel côté sont les artistes. Et quand on reconnaîtra que le Turnus est une exposition de dilettantes, les autorités elles aussi seront contraintes de changer de tactique à notre égard.

L'idée de boycotter les expositions du Turnus n'est pas neuve. Elle a même été formulée d'une manière précise à notre dernière assemblée générale. Malheureusement elle est irréalisable actuellement; car pour réussir il faudrait que tous les artistes et non seulement quelques-uns, voulussent s'abstenir d'y exposer, et c'est là que la difficulté commence, car nous ne pouvons pas leur demander de renoncer au bénéfice des acquisitions faites par la Confédération dans ces expositions; nous ne serions pas écoutés. Cette société est la seule jouissant d'une subvention qui lui est spécialement accordée. Elle lui est acquise, même si les propositions faites pour les acquisitions, n'atteignent pas la somme de 12,000 fr. qui lui est votée annuellement.

Dans ces conditions si les membres de notre société n'exposent pas, non seulement ils ne bénéficient pas de cette allocation mais par la même occasion, ils favorisent l'acquisitions d'œuvres d'artistes qui lui seront restés fidèles. La conclusion est que nous serions les dindons de la farce.

Le seul moyen de remédier à cette situation serait de demander la suppression de la subvention accordée chaque année au Turnus.

Il n'y a du reste aucune raison pour qu'il jouisse plus longtemps de ce privilège, ou bien alors il faut l'accorder également à la société des peintres et sculpteurs.

Il y a la une magnifique occasion d'appliquer les principes d'égalité dont on parle beaucoup en ce moment. Notre programme prévoit en effet l'organisation d'expositions nouvelles et nous demanderons à notre tour à partir de l'année prochaine une subvention égale à celle accordée au Turnus. La commission aura donc le choix entre cette solution ou bien la suppression de toute subvention aux sociétés.

Nous ne voulons faire de tort à personne, nous demandons que tout le monde soit mis sur le même pied.

La commission fédérale visiterait toutes les expositions où elle achèterait ce qui lui convient au Turnus comme ailleurs, mais elle ne serait pas tenue de dépenser une somme fixée à l'avance comme c'est le cas actuellement.

Nous ne voulons pas dire que cette somme devrait être restreinte, elle pourrait même, si le cas se présente, être dépassée, mais enfin la commission ne serait pas liée. Nous aurions alors la certitude que cet argent ne serait employé qu'autant que des œuvres intéressantes seraient présentées.

Cette manière de procéder aurait l'avantage tout en ne favorisant aucune société d'obliger le Turnus pour obtenir la participation des artistes à ses expositions, de veiller davantage à leur organisation, car à ce moment là, il serait facile d'obtenir l'abstention de tout un groupe d'artistes, et comme dit notre collègue Giacometti ces expositions ne seraient plus fréquentées que par des amateurs, les artistes n'ayant plus aucun intérêt à y exposer.

Nous ne pensons pas que ce soit là le but poursuivi par le Kunstverein.